



MORTS AU TRAVAIL PAR FORTE CHALEUR : PLUS JAMAIS CA !

Communiqué de presse
Paris, le 3 juillet 2025

Ce sont probablement deux morts au travail qui sont à déplorer suite à la canicule qui a touché la France en ce début de mois de juillet. Le 1^{er} juillet, à Besançon, un ouvrier de 35 ans, qui souffrait de la chaleur sur un chantier, est décédé dans la camionnette qui le ramenait du travail d'un arrêt cardio-respiratoire. Le 2 juillet, un autre ouvrier du BTP, âgé de 51 ans, est décédé à l'hôpital après un malaise sur un chantier dans le stade de l'AJ Auxerre.

Ces morts sont intolérables. L'Alliance écologique et sociale, et les organisations qui en sont membres, adressent leurs condoléances aux familles et aux proches des victimes. Elles font part de leur profonde colère face à des décès qui auraient pu être évités si des mesures suffisantes étaient mises en place pour protéger les salarié·es et la population. La multiplication et l'intensification des vagues de chaleur, leurs effets sur la santé et le travail, sont des phénomènes étudiés et documentés de longue date par les scientifiques. Nos organisations ont alerté. Il était de la responsabilité des employeurs et des pouvoirs publics de les anticiper et de protéger les travailleurs et travailleuses.

Tragique ironie : c'est au 1^{er} juillet qu'entraîne en vigueur le décret du 27 mai 2025 sur la protection des travailleurs et travailleuses face à la chaleur. Il montre déjà ses limites. En effet, il laisse aux employeurs le soin d'évaluer les risques liés à la chaleur, et vise à adapter le travail sans l'arrêter, ni déterminer de températures maximales de travail. Il existe pourtant bien des températures au-delà desquelles la chaleur constitue un risque, y compris mortel quand la température avoisine les 40° C ou quand l'exposition est prolongée. L'inspection du travail devrait être dotée de moyens suffisants et du pouvoir d'arrêter immédiatement l'activité en cas de situation météorologique extrême.

Nous exigeons avec la plus grande détermination que des mesures à la hauteur des risques soient rendues contraignantes pour les entreprises et les administrations, et que si elles ne sont pas mises en place, le travail s'arrête.

Nous exigeons avec la plus grande force que les causes du dérèglement climatique soient activement combattues par le gouvernement, en ciblant les activités émettrices de gaz à effet de serre.

Les analyses de nos organisations :

[L'analyse du décret "chaleur intense" par la FSU](#)

[L'analyse d'Oxfam sur les effets du réchauffement climatique sur le travail](#)

[L'analyse du décret "chaleur intense" par l'Union syndicale Solidaires](#)

Contact presse : Julie Le Mazier

julie.lemazier@solidaires.org

06 11 31 34 32